

Réunion téléphonique du 26 Septembre 2018

P.V. n° 2

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Assiste : M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

CHAMPIONNATS

U14-U17 FEMININES A 11

Poule F

- Suite au courriel du **F.C.C. Oradour sur Vayres** du 03/09/2018, informant de son **retrait dans ce championnat**, « en raison d'une erreur commise lors de l'inscription dans ce championnat », veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour **forfait général** de 183 euros au débit du F.C.C. Oradour sur Vayres.

Poule H

- Suite au courriel de l'**U.S. Migné-Auxances** du 12/09/2018, informant de son **retrait dans ce championnat**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**. Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.
Amende pour **forfait général** de 183 euros au débit de l'U.S. Migné-Auxances.

RAPPEL

Les calendriers des championnats régionaux Féminins U14-U17 à 11 ont été établis pour la première saison sur l'ensemble de la Ligue en trois phases :

1. Une **première phase** "géographique" du 15/09/2018 au 13/10/2018, en matches aller seulement, avec 41 équipes.

Modalités d'accessions et autres :

1. les équipes finissant premières de chacune des 10 poules et les cinq meilleurs 2èmes de l'ensemble des poules seront versées en Niveau 1 (15 équipes).
2. les autres équipes seront versées en Niveau 2 (26 équipes), lesquelles pourront être complétées par de nouvelles engagées en seconde phase.

Possibilité d'engagement de nouvelles équipes jusqu'au 14 octobre 2018 dernier délai.

2. Une **deuxième phase** par niveau (2) et géographique du 10/11/2018 au 15/12/2018, en matches aller seulement.

3. Une **troisième phase** du 09/02/2019 au 18/05/2019, en matches aller seulement.

Les modalités d'accessions vous seront communiquées lors de l'organisation de la deuxième phase.

Possibilité d'engager de nouvelles équipes pour la troisième phase jusqu'au 6 janvier 2019 dernier délai.

La Commission Régionale Féminine se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'évènements ponctuels et imprévus.

Tous les matchs non-joués à la date de fin de chaque phase ne seront pas pris en compte pour l'organisation de la phase suivante.

Les arbitres seront fournis par les clubs pour cette première phase. Le District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième et troisième phases - Niveau 1.

Merci de noter que les nouvelles équipes engagées pour les deuxième ou troisième phases seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

Des feuilles de matches de format papier ont été envoyées aux clubs pour cette première phase.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/09/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.